

SALLE MULTIFONCTION - TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE POUR MARIAGES, REPAS DE FAMILLE OU AUTRES
APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025

Délib séance du 02/07/2024 n°2024_44_del

Vendredi-Samedi-Dimanche, jours fériés et veilles de jours fériés : Tarif à la journée

Type de salle	I	II	III	IV
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall et cuisine	844,00	* (1)	1 416,00	1674,00
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall	649,00		1 158,00	1415,00
Grande salle avec hall et cuisine	681,00		1 133,00	1277,00
Grande salle avec hall	485,00		902,00	1044,00
Petite salle avec hall et cuisine	359,00		547,00	645,00
Petite salle avec hall	242,00		418,00	515,00
Hall et cuisine	236,00			
Hall seul	200,00		256,00*(2)	290,00*(2)

Les autres jours : Tarif à la journée

Type de salle	I	II	III	IV
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall et cuisine	714,00	* (1)	1 030,00	1287,00
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall	519,00		902,00	1030,00
Grande salle avec hall et cuisine	584,00		902,00	1030,00
Grande salle avec hall	387,00		645,00	773,00
Petite salle avec hall et cuisine	285,00		516,00	581,00
Petite salle avec hall	197,00		321,00	385,00
Petite salle avec hall uniquement pour une réunion			256,00	256,00
Hall seul	175,00*(2)		194,00*(2)	256,00*(2)

La location est fixée à 150,00 €-pour les comités d'entreprises dont l'entreprise est basée à Chaumes-en-Retz.
La location est fixée à 150,00 € pour les réunions des Etablissements Publics dès la 1ère utilisation, hors réunions publiques concernant la commune - Annulation non remboursable.

*(1) - pour les associations : mise à disposition gratuitement une fois par an pour une manifestation à but lucratif et le repas annuel se déroulant du vendredi soir au lundi matin et les veilles et jours fériés.
- pour les autres manifestations à but lucratif : 2ème utilisation -50% du tarif de la colonne I, 3ème utilisation -25% du tarif de la colonne I.

*(2) uniquement pour vin d'honneur (la durée de location est de 4H maximum).

Cat	Désignation
I	Particuliers résidant dans la commune (Pour les mariages, ce tarif s'applique exclusivement aux mariés et aux parents des mariés au 1 ^{er} degré) et entreprises communales pour les manifestations à but non lucratif.
II	Associations communales et les comités d'entreprise imposés à CHAUMES-EN-RETZ.
III	Particuliers résidant hors commune - Les associations extérieures - Les comités d'entreprise et syndicats extérieurs.
IV	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune, pour les manifestations à but non lucratif. Les autres utilisateurs non cités précédemment sauf les partis politiques.
	Les partis politiques paient 50% du tarif de la catégorie I.

Forfait 2 jours consécutifs : 2ème jour tarification à 50% du montant de la réservation initiale dans la même salle.
Décoration la veille : salle à partir de 14H00, tarification à 25% du montant de la réservation initiale dans la même salle.

La caution de 3 000,00 € sera exigée par avis de somme à payer. En cas de préjudice, une partie ou la totalité de la caution sera encaissée.
Des arrhes représentant 30% du montant de la redevance seront encaissées à la réservation, par émission de somme à payer.